

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministère a-t-il l'intention de soumettre tous les soldats qui sont outre-mer à l'épreuve Wassermann? Je pose cette question parce que je constate que certains écrivains de Grande-Bretagne s'inquiètent considérablement de la recrudescence des maladies vénériennes en Angleterre. C'est pourquoi il importe que nous sachions si le ministère se propose de faire examiner tous les hommes qui sont actuellement en Angleterre. Le ministre voudrait-il également nous dire quel est le nombre d'hommes qui ont été licenciés à cause de syphilis ou de gonorrhée et le nombre de ceux qui ont reçu des traitements et ont été gardés dans l'armée après avoir été guéris?

L'hon. M. RALSTON: Le directeur général du service de santé m'informe qu'on n'a pas ordonné que tous ceux qui sont outre-mer et qui sont dans l'armée subissent l'épreuve Wassermann. Il se propose de les soumettre à cette épreuve lorsqu'ils subissent un nouvel examen médical ou qu'ils sont admis à l'hôpital. Les honorables députés constateront que ceux qui sont outre-mer depuis longtemps et qui sont en bonne santé ne se trouvent pas tout à fait dans la même situation que ceux qui sont au Canada. De fait, comme mon honorable ami le sait, tout ce mouvement n'est pas aussi actif au Royaume-Uni, même parmi la population civile, qu'ici au Canada.

Quant au nombre de soldats licenciés, on posait la question suivante dans le document n° 41 déposé à la Chambre le 24 mars 1943: "Au 1er décembre 1942, combien d'hommes avait-on licenciés dans toutes les divisions des forces armées postées en service actif outre-mer?" La réponse donnait le chiffre de 7,722. "Quel pourcentage de ces hommes a-t-on licenciés parce qu'ils étaient atteints de syphilis?" Réponse: ".725 p. 100, ou un total de 56 cas". Et la question n° 5: "Au 1er décembre 1942, combien a-t-on licencié de membres des forces armées en service au Canada seulement?" Réponse: "71,488". Quel pourcentage de ces hommes l'a été pour cause de syphilis?" Réponse: ".505, ou un total de 361 cas".

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre devait me fournir le nombre de ceux qui ont été soignés et guéris.

L'hon. M. RALSTON: Nous n'avons pas ce chiffre devant nous. Le directeur général du service de santé tâche de l'obtenir.

M. DOUGLAS (Weyburn): On devrait, il me semble, étudier l'opportunité d'appliquer la réaction de Wassermann à tous les soldats canadiens présentement postés en Grande-Bretagne. Une des personnalités médicales de

[L'hon. M. Ralston.]

Grande-Bretagne déclarait, il y a quelques semaines, dans un périodique que l'incidence des maladies vénériennes s'était relevée de quelque 40 p. 100 en Grande-Bretagne et qu'on s'en inquiétait grandement. La protection des troupes canadiennes semble exiger des examens périodiques. Je sais qu'il faudrait pour cela un vaste outillage de laboratoire. Il me semble cependant qu'il serait possible de prendre les hommes par unités, par brigades et par divisions et de les soumettre à la réaction de Wassermann au moins une fois par année en vue de leur faire subir le traitement médical approprié avant que l'infection ait le temps de causer de grands dégâts.

L'hon. M. RALSTON: J'ai pris note des observations de l'honorable député et je les étudierai avec le directeur général du service de santé. Il me dit que l'examen est périodique, mais l'épreuve Wassermann ne l'est pas, et c'est ce dont, sans doute, parle l'honorable député.

M. McCANN: Les autorités médicales militaires ont-elles l'intention de faire subir une épreuve de réaction du sang au moment de la démobilisation ou bien du licenciement de l'armée? Le sujet lui-même ainsi que la population civile s'en trouveraient protégés, et l'épreuve procurerait des renseignements précieux sur le licencié qui risque de devenir pensionnaire.

L'hon. M. RALSTON: J'ai aussi noté cette proposition. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de l'épreuve lors du licenciement après l'épreuve prise pendant le service, mais j'étudierai la question avec le directeur général des services de santé.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Nous avons dans tout le Canada des logements de temps de guerre pour les membres des personnels. Quelques-uns ont été érigés à grands frais, et il en est qui opèrent à pertes. Un logement de ce genre, à Peterborough, abrite actuellement près de quatre-vingt-dix hommes, et on me dit que les pertes mensuelles se chiffrent par plus de \$5,000. Le ministre a-t-il songé à convertir ces logements en hôpitaux pour les forces armées? Ils s'y prêteraient admirablement, et leur transformation coûterait très peu.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député comprendra que tout dépend des endroits où ces logements se trouvent. J'irai aux renseignements, car nous ne voulons pas construire d'hôpitaux s'il existe déjà des locaux qui peuvent servir aux fins d'hospitalisation. Je prends pour acquis que ces logements sont situés dans des districts industriels?